



Bulletin Radar d'octobre 2021 (01.10 – 28.10.2021)

But du Bulletin Radar :

Le Bulletin Radar présente une évaluation et une compilation des informations sur la situation internationale et sur la propagation des principales épizooties et maladies animales importantes pour la Suisse. Ces informations permettent de détecter et de communiquer de manière précoce les risques potentiels pour la Suisse. Le Bulletin Radar paraît chaque mois. **Remarque** : en cas d'épisode d'épizootie menaçant ou déclaré en Suisse, ce sont les modes de communication de la Gestion des événements au sein du Service vétérinaire suisse qui s'appliquent.

Sources consultées : [ADIS](#), [AHO](#), [OSAV](#), [Defra](#), [PAFF Committee](#), [FLI](#), [Healthmap](#), [MediSYS](#), [OIE](#), [ProMED](#), [DISCONTTOOLS](#), [EFSA](#) et autres.

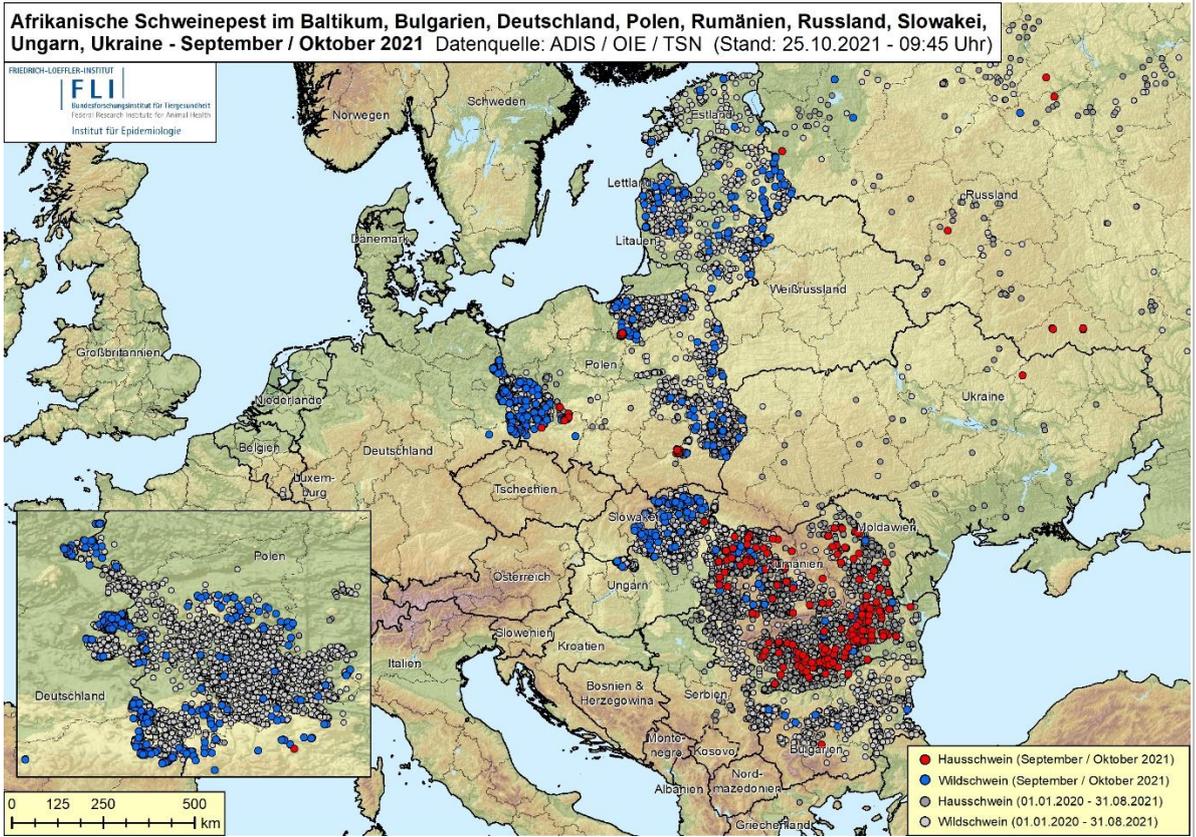
Définitions des symboles des feux de signalisation :

-  *Le danger que l'épizootie / la maladie animale apparaisse en Suisse est important ou l'épizootie / la maladie animale est déjà présente en Suisse. Des mesures concrètes sont prises pour protéger le cheptel suisse.*
-  *Le danger que l'épizootie / la maladie animale apparaisse en Suisse est modéré. Une attention accrue est de mise. Des mesures sont prises en fonction de la situation pour protéger le cheptel suisse.*
-  *Le danger que l'épizootie / la maladie animale apparaisse en Suisse est faible. Mais la situation est marquante et doit être surveillée. Il n'est toutefois pas encore nécessaire de prendre des mesures pour protéger le cheptel suisse.*

2 mois	1 mois	Actuel	Nouvelles annonces	
			PPA	Peste porcine africaine (PPA) : situation en Europe et dans d'autres régions.
			HPAI	Influenza aviaire hautement pathogène (HPAI) : situation en Europe , en Russie et en Asie .
Flashes d'information et actualisation des annonces du Bulletin Radar de septembre 2021				
			FA	Fièvre aphteuse (FA) : pas de nouveaux cas en Turquie .
			Petit coléoptère de la ruche	Petit coléoptère de la ruche : trois cas en Italie .
			WNF	Fièvre du Nil occidental (<i>West Nile Fever</i> , WNF) : situation en Europe .
			BT	Bluetongue (BT) : BTV-4 : des cas en Italie , au Portugal , en Espagne , en France et en Bulgarie .
--			Fièvre charbonneuse	Fièvre charbonneuse : des cas en Espagne et en Ukraine .
Examens d'exclusion effectués à l'égard des épizooties hautement contagieuses en Suisse				
Programme de détection précoce de la peste porcine africaine chez les sangliers en Suisse				

Informations supplémentaires :

	Coronavirus	L'OSAV répond aux questions fréquentes des particuliers et des professionnels sur les conséquences, dans le domaine vétérinaire, de la situation extraordinaire liée au coronavirus : FAQ .
---	--------------------	---



Situation

Carte PPA : cas de PPA chez des sangliers et des porcs domestiques notifiés à l'ADIS et à l'OIE entre le 1^{er} septembre et le 25 octobre 2021. Les zones de restriction définies actuellement dans les pays de l'UE touchés figurent [ici](#), et les détails concernant l'Allemagne [ici également](#).

Porcs domestiques

La **Roumanie** a de nouveau notifié de nombreux foyers (90) durant la période sous revue. Si ce mois encore, les foyers se sont déclarés principalement dans de petites exploitations détenant jusqu'à 10 animaux (57), un foyer de PPA a été également constaté dans une exploitation comptant près de 20 000 animaux dans l'est du pays, à quelque 100 km à l'est de Bucarest. En **Pologne**, le nombre de foyers (5) a nettement diminué dans la période sous revue par rapport aux mois précédents (état le 25.10.2021). Seule l'une des exploitations touchées détenant plus de 100 porcs (269). La **Russie** a notifié 10 foyers, le **Vietnam** 2 et la **Corée du Sud** 1.

Entretemps, 138 cas ont été notifiés par la **République dominicaine** et 13 par **Haïti** à l'OIE ([WAHIS](#)) (état : le 25.10.2021).

	Août 2021		Sept. 2021		Oct. 2021	
	P	S	P	S	P	S
Bulgarie	3	8	1	3	0	5
Allemagne	0	256	0	207	0	196
Estonie	0	7	0	3	0	5
Lettonie	1	37	0	24	0	40
Lituanie	0	13	0	11	0	28
Pologne	35	156	30	76	5	91
Roumanie	391	24	152	23	90	8
Serbie	0	0	0	0	0	0
Slovaquie	2	97	1	77	0	24
Ukraine	2	0	1	1	0	0
Hongrie	0	42	0	9	0	6
Total	434	640	185	434	95	403

Tableau PPA : foyers ou cas de PPA chez des porcs domestiques (P) et des sangliers (S) notifiés entre le 1^{er} août 2021 et le 26 octobre 2021 (source : [ADIS](#), [OIE-WAHIS](#)).

Les chiffres pour les porcs domestiques se rapportent à des exploitations, ceux pour les sangliers, à des animaux individuels.

Le nombre de cas en octobre 2021 augmentera probablement encore en raison des annonces faites après le bouclage de la rédaction.

Maladie	Peste porcine africaine (PPA) – Europe, Russie, Asie, Caraïbes 
	<p><u>Sangliers</u></p> <p>En octobre 2021 (état : 25.10.2021), la plupart des cas de PPA chez les sangliers ont été rapportés, une nouvelle fois, par l'Allemagne (196 ; voir carte PPA). Pour la première fois, la PPA a été dépistée dans le district de Meissen, à environ 15 km au nord de Dresde et à 60 km à l'ouest des précédents dépistages en Saxe. L'un des marçassins testés positifs à la PPA a été abattu, tandis que le cadavre de l'autre animal a été retrouvé à proximité immédiate lors d'une recherche ultérieure de gibier péri.</p> <p>La Pologne (91) et la Lettonie (40) ont également annoncé un grand nombre de cas. Pour les autres cas découverts en Europe, voir tableau PPA.</p> <p>La Russie a également notifié des cas chez le sanglier (10).</p>
Commentaire	<p><u>Porcs domestiques</u></p> <p>Bien que le nombre de cas de PPA signalés dans ADIS en Roumanie et en Pologne ait nettement diminué par rapport au mois précédent, la situation reste tendue. Pour la Pologne, par ex., le pic annuel de 2018 (109 cas au total) était déjà dépassé au début du mois d'octobre 2021 (agrarheute). C'est à la frontière avec l'Allemagne que l'activité épizootique est la plus forte et, au sud, elle s'approche de la frontière avec la République tchèque au sud. De nombreux autres cas sont attendus dans les deux pays d'ici la fin de l'année.</p> <p>Aucun nouveau cas de peste porcine africaine n'ayant été constaté chez les porcs domestiques dans les districts de Spree-Neisse et de Märkisch-Oderland en Allemagne au cours des trois derniers mois, la Commission européenne a fait passer de zones réglementées III à zones réglementées II les régions concernées. Cette mesure facilite considérablement la commercialisation de la viande de porc et l'achat de porcs par les abattoirs dans ces zones.</p> <p>La peste porcine africaine, réapparue en août 2021 pour la première fois depuis 1982 sur le continent américain, semble poursuivre sa progression en République dominicaine et en Haïti. La Commission européenne s'inquiète du risque d'introduction de l'épizootie par le biais du trafic aérien (par ex. viande de porc dans les bagages) et demande à divers États membres de renforcer les mesures préventives à l'égard de leurs territoires d'outre-mer (PAFF).</p> <p><u>Sangliers</u></p> <p>Depuis juin 2021, c'est l'Allemagne qui signale chaque mois le plus grand nombre de cas en Europe, et ce dans une zone relativement petite. Cela s'explique aussi par le fait que ce pays recherche intensivement le gibier péri. Au cours de la période sous revue, la PPA a été dépistée pour la première fois dans le district de Meissen, à 60 km à l'ouest des cas précédents. Le génotype du virus de la PPA identifié chez les deux marçassins dans le district de Meissen correspond à celui des isolats des animaux trouvés le plus à l'ouest de la Saxe à ce jour. Les anciennes zones réglementées de la Saxe ont été étendues.</p> <p>Le FLI a mis à disposition un film qui illustre la propagation géographique de la PPA.</p>
<p>Conséquences pour la Suisse</p> <p>  </p>	<p>Le risque d'introduction de la PPA reste élevé pour la Suisse. Les autorités déconseillent fortement aux voyageurs de rapporter de la viande de porc ou de sanglier en provenance des régions touchées. Le virus de la PPA peut survivre très longtemps dans l'environnement, en particulier dans le sang, les produits à base de viande et les cadavres. Après les voyages de chasse dans les zones touchées, les chaussures, les vêtements, les outils et les véhicules doivent être soigneusement nettoyés et désinfectés avant le voyage de retour (voir aussi le matériel d'information plurilingue sur le site internet de l'OSAV).</p> <p>Les détenteurs de porcs sont appelés à respecter strictement les mesures de biosécurité (voir les aide-mémoire pour les détenteurs professionnels de porcs et pour les détenteurs amateurs de porcs). Les détenteurs d'animaux peuvent contrôler les mesures de biosécurité sur leur exploitation au moyen de l'outil suivant : Animaux de rente sains - contrôle de la biosécurité (animaux-de-rente-sains.ch). Par ailleurs, les membres du SSP peuvent également recourir à cet outil : Feu de signalisation risque PPA Suisse SUISAG.</p> <p>En cas de symptômes peu clairs, les détenteurs de porcs devraient sans tarder faire appel au vétérinaire d'exploitation qui procédera à un examen d'exclusion de la PPA. Depuis la parution du Bulletin Radar de septembre 2021, des Examens d'exclusion de la PPA ont été pratiqués dans 15 exploitations. L'IVI a réalisé une vidéo « Peste porcine africaine - symptômes cliniques chez le porc - comment et quand réagir ? ».</p>

Maladie	Peste porcine africaine (PPA) – Europe, Russie, Asie, Caraïbes		i
	<p>Dans toute la Suisse, les sangliers trouvés morts, tirés pour cause de maladie ou accidentés doivent être analysés dans le cadre du programme national de détection précoce de la PPA chez les sangliers. Depuis la parution du Bulletin Radar de septembre 2021, 43 sangliers ont été analysés dans le cadre de Programme de détection précoce.</p> <p>Dans l'UE, c'est le règlement d'exécution (UE) 2021/605 (modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution (UE) 2021/1850) qui fixe les régions où le risque de propagation de l'épizootie est le plus élevé (parties I à III). Les zones de protection et de surveillance qui étaient applicables jusqu'au 30 septembre 2021 en Estonie ont pu être levées en vertu du règlement d'exécution (UE) 2021/1202. Pour la Suisse, le texte déterminant est l'ordonnance de l'OSAV instituant des mesures contre la propagation de la peste porcine africaine par les échanges d'importation, de transit et d'exportation avec les États membres de l'Union européenne, l'Islande et la Norvège. L'OSAV fournit des informations sur les dispositions en vigueur sur son site internet Mesures de protection.</p>		
Sources / liens	FAO , OIE , ProMED , ADIS , PAFF , EFSA	Pour d'autres informations, voir OSAV , FLI , Brandebourg , Saxe Commission européenne : carte avec les zones réglementées et carte interactive . Cartes interactives sur les épisodes en Pologne et en Lettonie	

Maladie	Influenza aviaire hautement pathogène (HPAI) – situation en Europe, en Russie et en Asie		i
Situation	<p>Depuis la parution du Bulletin Radar de septembre 2021, 5 foyers de HPAI ont été enregistrés dans l'Union européenne chez des oiseaux détenus en captivité. Des foyers de H5N8 ont été signalés par le Kosovo dans un parc avicole de plus de 20 000 volailles, et par l'Estonie dans une basse-cour.</p> <p>L'Allemagne a signalé un foyer de H5N1 dans une exploitation d'oies de chair dans le Schleswig-Holstein et l'Italie 2 foyers de H5N1 dans la région de la Vénétie, dont l'un dans un effectif de 13 000 dindes de chair. Le Royaume-Uni a également confirmé un cas de H5N1 dans un centre de récupération d'oiseaux sauvages du Worcestershire.</p> <p>Le 25 octobre 2021, les Pays-Bas ont signalé un foyer de H5 chez des poules pondeuses à Zeewolde (Flevoland). Les 36 000 poules de l'exploitation ont été éliminées. Au vu de ce foyer, le ministère néerlandais de l'Agriculture a ordonné le confinement de la volaille de rente dans tout le pays à partir du 26 octobre 2021.</p> <p>Durant la période sous revue, la Russie a signalé deux foyers de H5 dans des exploitations de volailles. En Israël, un foyer de H5N1 s'est déclaré dans une exploitation détenant plus de 40 000 dindes.</p> <p>Chez les oiseaux sauvages, les cas dépistés ont été beaucoup plus nombreux en octobre 2021 que le mois précédent (37 contre 13), la plupart en Allemagne (24 cas de H5N1, 1 cas de H5). À l'exception d'un cas de H5N1 en Bavière, près de Furth im Wald, à proximité de la frontière tchèque, tous les autres oiseaux sauvages touchés ont été trouvés dans le nord de l'Allemagne. D'autres cas ont été signalés par la Finlande H5N1 (5), l'Estonie (H5N8 :2, H5N1 : 1), le Danemark H5N1 (2), la Suède H5N8 (1) et l'Ukraine H5 (1). La Russie a annoncé 4 cas de H5 et la Serbie un nouveau cas de H5N8.</p>		
Commentaire	Au vu des récentes notifications de HPAI émanant des États membres de l'UE et de l'augmentation rapide du nombre d'observations d'oiseaux migrateurs, notamment de canards siffleurs, la Commission européenne estime que le risque d'introduction de HPAI dans les exploitations avicoles est en augmentation. L'Institut Friedrich-Loeffler (actuelle Évaluation des risques du FLI) estime lui aussi qu'il y a un risque élevé d'un nouvel épisode de HPAIV H5 en Europe et en Allemagne dans les prochains mois. Les notifications H5N1 dominent actuellement.		
Conséquences pour la Suisse <input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/>	La Suisse est elle aussi concernée actuellement par la migration saisonnière des oiseaux. Il faut donc absolument vérifier les mesures de biosécurité dans les établissements détenant des oiseaux et les optimiser si nécessaire. L'OSAV propose des documents d'information concernant les mesures de biosécurité sur les pages de son site internet intitulées Grippe aviaire et Détenir des volailles / Maladies des volailles , ainsi qu'une infographie pour les détenteurs de volailles.		

	<p>Si des problèmes sanitaires de cause incertaine surviennent dans des exploitations avicoles, il est recommandé de procéder à des examens d'exclusion. Depuis la parution du Bulletin Radar de septembre 2021, aucun Examens d'exclusion de l'IA n'a été effectué.</p> <p>La surveillance des oiseaux sauvages est essentielle pour détecter au plus tôt toute introduction du virus. Les personnes qui trouvent des oiseaux sauvages morts ou malades sont priées de ne pas les toucher et de les annoncer au garde-chasse ou au service vétérinaire compétent, qui se chargera de les récupérer et de procéder aux analyses. Une liste des oiseaux sauvages examinés en Suisse peut être consultée sur cette page internet de l'OSAV.</p> <p>Dans l'UE, c'est la décision d'exécution (UE) 2021/641 (modifiée en dernier lieu par la décision d'exécution (UE) 2021/1766) qui fixe les zones de protection et de surveillance. En Suisse, la réglementation applicable est l'ordonnance de l'OSAV instituant des mesures destinées à prévenir l'introduction de l'influenza aviaire présente dans certains États membres de l'Union européenne. L'OSAV fournit des informations sur les dispositions en vigueur sur son site internet Mesures de protection.</p>
Sources / liens	<p>ADNS, OIE-Wahis, AHO, EFSA, FLI, DEFRA</p> <p>Pour d'autres informations, voir OSAV et FLI</p>

Flashs d'information et actualisation des annonces du Bulletin Radar de [septembre 2021](#)



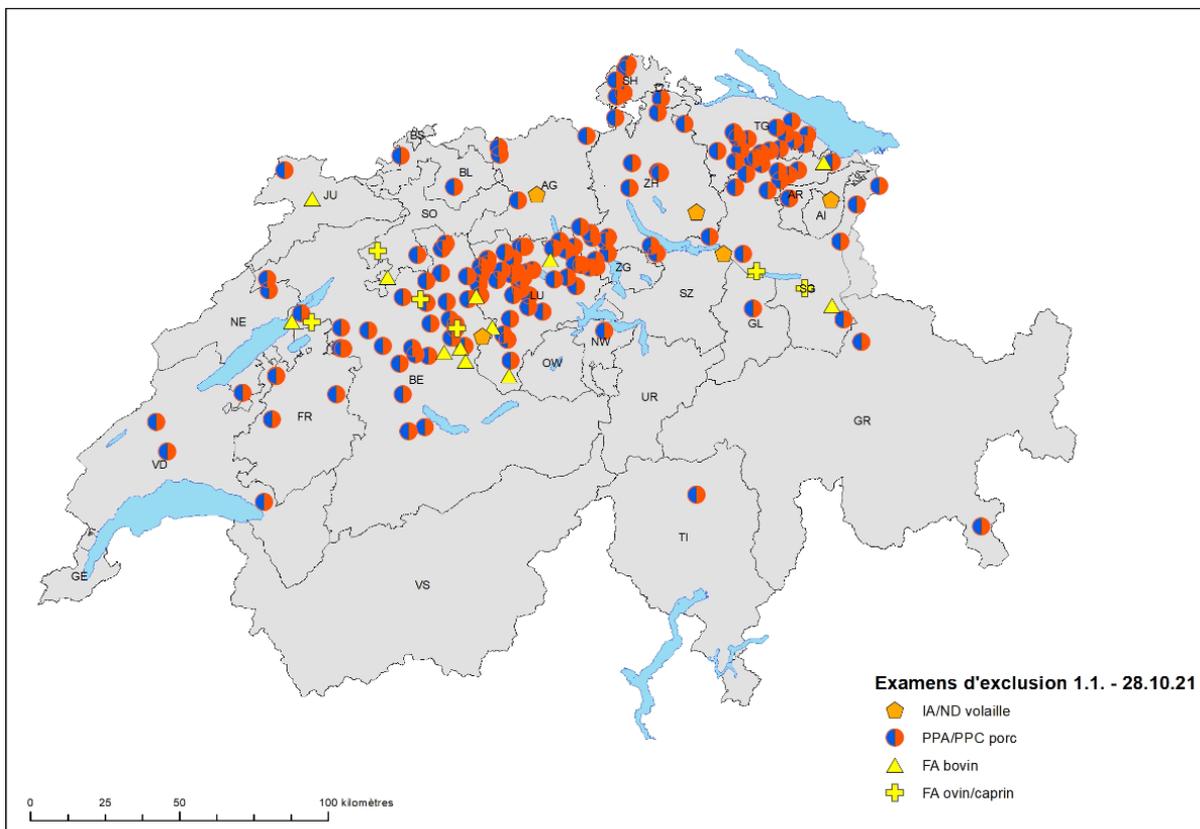
Fièvre aphteuse (FA)	<p>Au cours de la période sous revue, aucun foyer n'a été signalé par la Turquie.</p> <p>Il existe un risque permanent d'introduire la FA en Suisse, en particulier depuis la Turquie et les pays d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie), où l'épizootie est endémique.</p> <p>L'EuFMD met à disposition une vidéo didactique (en anglais) afin de sensibiliser les agriculteurs dans les régions actuellement indemnes de fièvre aphteuse.</p> <p>Il faut respecter les conseils aux voyageurs et la fiche thématique de l'OSAV. Les principales informations sur l'épizootie sont résumées dans l'aide-mémoire sur la fièvre aphteuse. Depuis la parution du Bulletin Radar de septembre 2021, des examens d'exclusion de la FA ont été pratiqués dans 4 exploitations.</p>	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/>
Petit coléoptère de la ruche	<p>Depuis la parution du Bulletin Radar de septembre 2021, l'Italie a annoncé trois cas d'infestation par <i>Aethina tumida</i> en Calabre (IZSVE). Le programme de détection précoce Apinella a été reconduit cette année aussi, de mai à octobre, afin d'identifier rapidement une éventuelle introduction en Suisse du petit coléoptère de la ruche. En outre, toutes les importations d'abeilles en Suisse sont contrôlées pour dépister une éventuelle infestation.</p> <p>L'ordonnance de l'OSAV instituant des mesures destinées à prévenir l'introduction en Suisse du petit coléoptère de la ruche en provenance d'Italie interdit l'importation en Suisse d'abeilles, de bourdons, de sous-produits apicoles non transformés, de matériel apicole usagé ou de miel en rayon destiné à la consommation humaine en provenance de Calabre et de Sicile.</p>	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/>
Fièvre du Nil occidental (WNF)	<p>Durant la période sous revue, la WNF a été dépistée en Allemagne chez trois chevaux. Les cas se sont déclarés dans les régions connues comme endémiques situées dans l'est du pays. Les Länder touchés sont ceux de Berlin, du Brandebourg, de Saxe-Anhalt, de Thuringe et de Saxe, où la WNF a été dépistée à 36 reprises chez des chevaux et des oiseaux (FLI).</p> <p>La Grèce a elle aussi signalé un foyer de WNF chez les équidés, avec 4 animaux touchés. La France, l'Espagne, le Portugal et la Hongrie ont notifié chacun un cas chez des équidés. Aucun cas n'a été signalé chez les oiseaux au cours de la période considérée.</p> <p>Depuis le début de la saison de transmission (juin 2021, l'ECDC a été informée de 135 infections humaines dans la Communauté européenne – principalement en Grèce (55) et en Italie (54). Plusieurs pays ont notifié d'autres cas : l'Allemagne (3), la Roumanie (7), la Hongrie (7), l'Espagne (6) et l'Autriche (3). Des décès sont survenus en Grèce (7), en Espagne (1) et en Roumanie (1). L'EDC a récemment mis à disposition un West Nile Dashboard concernant les infections chez l'homme et l'animal dans l'UE et dans les pays frontaliers avec l'UE. En comparaison de l'année passée (ECDC 336 cas humains), les chiffres sont encore nettement inférieurs.</p>	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/>



	<p>En Suisse, le virus de West Nile (WNV) n'a encore jamais été détecté ni chez l'homme, ni chez des animaux. L'annonce des chevaux qui présentent des symptômes du système nerveux central via la plateforme d'annonce et d'information Equinella et l'analyse de dépistage de la WNV effectuée sur ces chevaux permettent d'identifier de manière précoce un éventuel épisode de WNV en Suisse. La vaccination des chevaux contre la WNV y est admise.</p>	
<p>Bluetongue (BT)</p>	<p>Depuis la parution du Bulletin Radar de septembre 2021, l'Italie a de nouveau signalé une forte augmentation des cas cliniques de BTV-4 chez des moutons en Sardaigne. Depuis la première notification, le pays a annoncé plus de 2500 foyers et plus de 17 000 moutons périés (ISZ). Il s'agit de moutons sardes, une race locale considérée comme étant très sensible à la maladie de la langue bleue (Promed). La France a signalé 2 foyers de BTV-4 en Corse.</p> <p>Depuis la parution du Bulletin de septembre 2021, l'Espagne a signalé 6 foyers de BTV-4 dans la région d'Extremadura (limitrophe du Portugal), 2 dans la région de Castilla-La Mancha et 2 à Ibiza. Le Portugal a signalé 6 nouveaux foyers de BTV-4 dans la région de l'Alentejo (4 dans le district d'Évora, 2 dans le district de Santarem). Les premiers cas ont été découverts dans le cadre du programme de surveillance dans les districts de Faro (extrême sud du pays), de Setubal et de Castelo Branco (nettement plus au nord). Jusqu'en juillet 2021, les résultats des analyses menées dans le cadre du programme de surveillance s'étaient tous révélés négatifs (PAFF).</p> <p>La Suisse et le Liechtenstein ont institué une zone BT pour le BTV-8 (voir situation actuelle sur le site internet de l'OSAV avec les cartes des cas recensés ces 3 dernières années). L'ordonnance de l'OSAV instituant des mesures destinées à prévenir la propagation de la maladie de la langue bleue s'applique. Le trafic des animaux n'est soumis à aucune restriction à l'intérieur d'une zone BT. Pour le trafic dans l'UE, les garanties à confirmer dans les certificats TRACES sont définies dans les règlements délégués (UE) 2020/688 (« Mouvements d'animaux terrestres INTRA ») et (UE) 2020/689 (« surveillance et statut épizootique »).</p> <p>Sur sa page internet consacrée à la bluetongue, l'UE informe sur les conditions fixées par le nouveau droit européen sur la santé animale. L'annexe VIII du règlement d'exécution (UE) 2021/620 (modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution (UE) 2021/1008) mentionne toutes les régions dont le statut est « indemne » de l'épizootie (tous les sérotypes). Sur la carte concernant le statut BT, elles sont représentées en blanc. Aucun État membre ne dispose pour le moment d'un programme d'éradication reconnu. Informations relatives aux mouvements d'animaux : pages internet Exportation d'animaux et de produits animaux vers l'UE et mesures de protection.</p>	<p>○ ○ ●</p>
<p>Fièvre charbonneuse</p>	<p>En octobre 2021, l'Espagne a notifié pour la période sous revue d'autres cas de fièvre charbonneuse dans la région d'Extremadura (2 bovins et un cheval de 3 exploitations différentes ont péri). Les animaux des exploitations touchées ont été vaccinés. Les investigations épidémiologiques pour découvrir la source de contamination sont en cours.</p> <p>Les animaux s'infectent le plus souvent en absorbant les spores extrêmement résistantes et persistantes de la bactérie <i>Bacillus anthracis</i> se trouvant sur des pâturages ou dans des fourrages contaminés.</p> <p>En Suisse, le dernier cas de fièvre charbonneuse est survenu en mai 2017 dans le canton du Jura. Il est important de savoir quelles zones de pâturage peuvent avoir été contaminées dans le passé par les spores de <i>Bacillus anthracis</i> (par ex. le site d'une ancienne tannerie ou d'un ancien clos d'équarrissage). Si l'on soupçonne la présence de la fièvre charbonneuse, une intervention rapide s'impose. Le diagnostic est posé en analysant un échantillon de sang. Pour protéger les humains et empêcher la propagation des agents pathogènes, le cadavre de l'animal suspect ne doit pas être ouvert sur place et doit être éliminé immédiatement. La vaccination d'urgence permet de protéger les animaux de rente dans les environs. [Fièvre charbonneuse chez l'animal et chez l'homme (admin.ch)]</p>	<p>○ ○ ●</p>



Vue d'ensemble des résultats des examens d'exclusion effectués à l'égard des épizooties hautement contagieuses que sont la peste porcine africaine et la peste porcine classique (PPA, resp. PPC), la fièvre aphteuse (FA), l'influenza aviaire (IA) et la maladie de Newcastle (ND). Vous trouverez de plus amples informations sur les examens d'exclusion sur le site internet de l'OSAV : [PPA](#), [PPC](#), [FA](#), [IA](#) et [ND](#).



OSAV, 28.10.2021 - mbi

Figure AUS_1 : répartition géographique des exploitations dont des échantillons ont été envoyés pour des examens d'exclusion durant la période du 1^{er} janvier 2021 et le 28 octobre 2021.

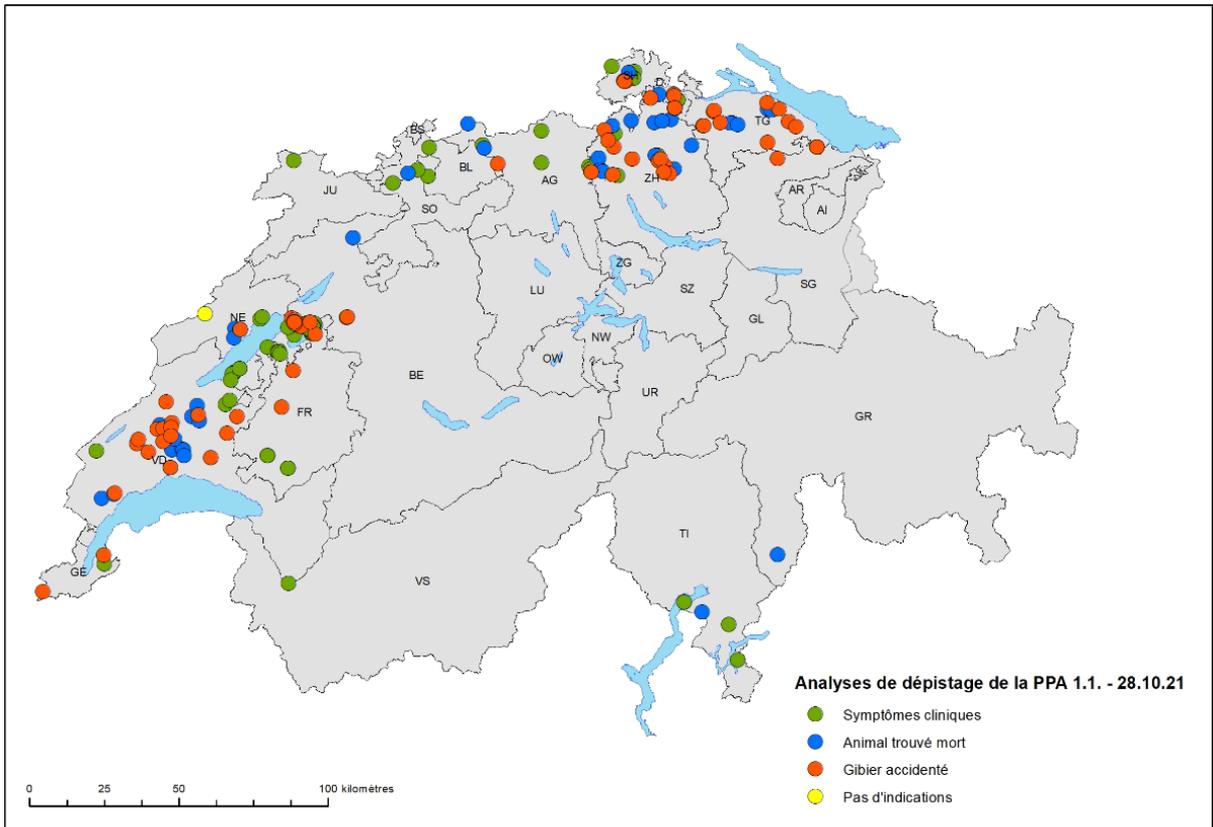
Tableau AUS_1 : résultats des examens d'exclusion effectués depuis la parution du Bulletin Radar de [septembre 2021](#). Les examens d'exclusion pratiqués dans le cadre du programme [PathoPig](#) sont signalés en tant que tels dans la colonne **Expéditeur**.

Canton	Epizootie	Date du prélèvement	Expéditeur	Espèce animale	Nombre d'animaux	Résultat
AG	PPA/PPC	06.09.2021	PathoPig	Porc	2	négatif
LU	PPA/PPC	08.09.2021	PathoPig	Porc	1	négatif
ZH	PPA/PPC	08.09.2021	PathoPig	Porc	3	négatif
LU	PPA/PPC	15.09.2021	PathoPig	Porc	1	négatif
TG	PPA/PPC	15.09.2021	PathoPig	Porc	1	négatif
SH	PPA/PPC	17.09.2021	PathoPig	Porc	1	négatif
GL	PPA/PPC	23.09.2021	PathoPig	Porc	1	négatif
SG	PPA/PPC	24.09.2021	PathoPig	Porc	2	négatif
ZH	PPA/PPC	25.09.2021	Tierarzt	Porc	2	négatif
BE	FA	27.09.2021	Labor	Bovin	1	négatif
TG	PPA/PPC	28.09.2021	PathoPig	Porc	1	négatif
BE	PPA/PPC	05.10.2021	PathoPig	Porc	2	négatif
BE	PPA/PPC	05.10.2021	PathoPig	Porc	1	négatif
LU	PPA/PPC	07.10.2021	Labor	Porc	2	négatif

BE	FA	08.10.2021	Tierarzt	Bovin	1	négatif
SO	FA	11.10.2021	Tierarzt	Ovin	2	négatif
BE	PPA/PPC	19.10.2021	PathoPig	Porc	3	négatif
LU	FA	22.10.2021	Tierarzt	Bovin	1	négatif
LU	PPA/PPC	22.10.2021	PathoPig	Porc	1	négatif



Vue d'ensemble des sangliers trouvés morts, tirés pour cause de maladie ou accidentés examinés dans le cadre du programme national de détection précoce de la PPA. Jusqu'à présent, tous les résultats des analyses de dépistage de la PPA se sont avérés négatifs. Vous trouverez de plus amples informations sur le programme sur le [site internet de l'OSAV](#).



OSAV, 28.10.2021 - mbi

Figure PPA_1 : répartition géographique des endroits où l'on a trouvé des sangliers dont des échantillons ont été envoyés pour des examens de dépistage de la PPA durant la période du 1^{er} janvier 2021 au 28 octobre 2021.

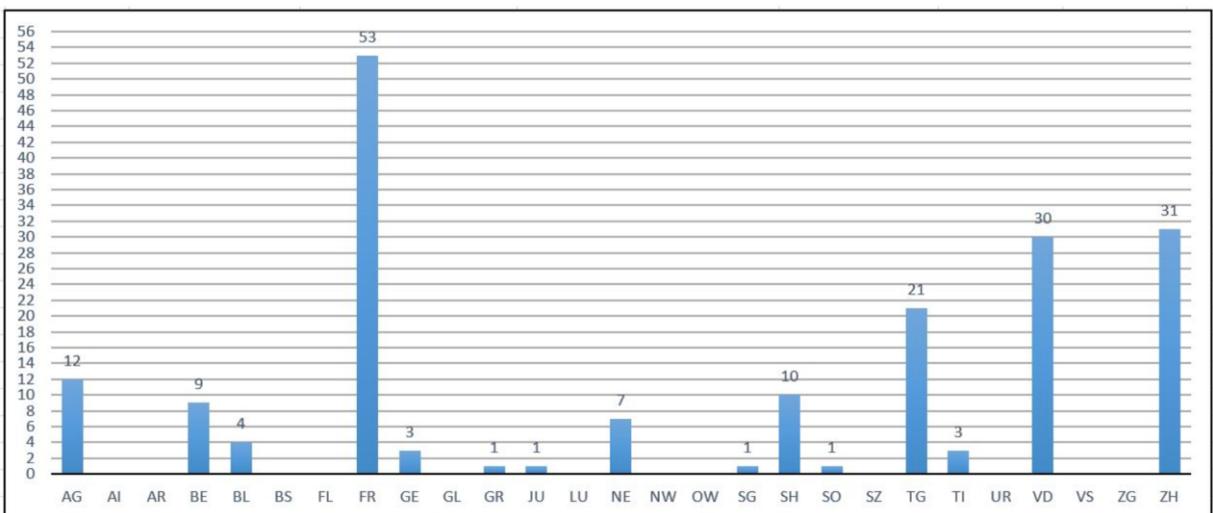


Figure PPA_2 : nombre de sangliers analysés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 28 octobre 2021, par canton.

Tableau PPA_1 : résultats des analyses effectuées dans le cadre du programme de détection précoce de la PPA chez les sangliers depuis la parution du Bulletin Radar de [septembre 2021](#).

Canton	Date du prélèvement	Motif d'analyse	Classe d'âge	Nombre d'animaux	Résultat
FR	18.09.2021	Symptômes cliniques	Subadulte	1	négatif
ZH	20.09.2021	Symptômes cliniques	Adulte	1	négatif
VD	27.09.2021	Symptômes cliniques	Bête rousse	1	négatif
ZH	27.09.2021	Gibier accidenté	Subadulte	1	négatif
ZH	27.09.2021	Gibier accidenté	Subadulte	1	négatif
ZH	28.09.2021	Gibier accidenté	Subadulte	1	négatif
FR	29.09.2021	Symptômes cliniques	Subadulte	1	négatif
BL	29.09.2021	Symptômes cliniques	Subadulte	1	négatif
TG	30.09.2021	Gibier accidenté	Subadulte	1	négatif
TG	03.10.2021	Gibier accidenté	Bête rousse	1	négatif
GE	04.10.2021	Symptômes cliniques	Bête rousse	1	négatif
TG	04.10.2021	Gibier accidenté	Bête rousse	1	négatif
VD	04.10.2021	Gibier accidenté	Subadulte	1	négatif
BE	05.10.2021	Gibier accidenté	Marcassin en livrée	1	négatif
TG	08.10.2021	Gibier accidenté	Marcassin en livrée	1	négatif
TG	09.10.2021	Animal trouvé mort	Subadulte	1	négatif
AG	10.10.2021	Gibier accidenté	Adulte	1	négatif
ZH	11.10.2021	Animal trouvé mort	Bête rousse	1	négatif
ZH	11.10.2021	Animal trouvé mort	Bête rousse	1	négatif
NE	11.10.2021	Gibier accidenté	Bête rousse	1	négatif
NE	11.10.2021	Gibier accidenté	Bête rousse	1	négatif
TI	12.10.2021	Symptômes cliniques	Adulte	1	négatif
NE	12.10.2021	Pas d'indications	Bête rousse	1	négatif
TG	12.10.2021	Gibier accidenté	Marcassin en livrée	1	négatif
TG	12.10.2021	Gibier accidenté	Adulte	1	négatif
ZH	13.10.2021	Animal trouvé mort	Adulte	1	négatif
ZH	14.10.2021	Gibier accidenté	Subadulte	1	négatif
TG	18.10.2021	Gibier accidenté	Bête rousse	1	négatif
TG	18.10.2021	Gibier accidenté	Adulte	1	négatif
TG	18.10.2021	Gibier accidenté	Subadulte	1	négatif
TG	18.10.2021	Gibier accidenté	Subadulte	1	négatif
ZH	19.10.2021	Gibier accidenté	Subadulte	1	négatif
GE	19.10.2021	Gibier accidenté	Subadulte	1	négatif
BE	19.10.2021	Gibier accidenté	Adulte	1	négatif
VD	20.10.2021	Animal trouvé mort	Bête rousse	1	négatif
ZH	20.10.2021	Gibier accidenté	Marcassin en livrée	1	négatif
ZH	20.10.2021	Gibier accidenté	Marcassin en livrée	1	négatif
VD	21.10.2021	Totfund	Bête rousse	1	négatif
ZH	21.10.2021	Symptômes cliniques	Subadulte	1	négatif
ZH	21.10.2021	Symptômes cliniques	Marcassin en livrée	1	négatif
SH	21.10.2021	Gibier accidenté	Bête rousse	1	négatif
BE	22.10.2021	Animal trouvé mort	Marcassin en livrée	1	négatif
SH	22.10.2021	Gibier accidenté	Subadulte	1	négatif



Le Bulletin Radar est établi par l'OSAV en collaboration avec l'Institut Friedrich-Loeffler ([FLI](#)). Il paraît en Suisse et en Allemagne en deux éditions différentes. Les évaluations des risques dus aux épisodes épidémiologiques et les conséquences de ces derniers sont présentées par pays. L'OSAV et le FLI assument toujours l'entière responsabilité de la rédaction de l'édition du Bulletin Radar de leur propre pays.

Vous avez sous les yeux l'édition suisse.

Les dénominations des pays utilisées dans le Bulletin Radar correspondent aux formes courtes des [dénominations d'États](#) contenues dans la liste établie par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

Les éditions antérieures du Bulletin Radar peuvent être consultées sur le site internet de l'OSAV à l'adresse suivante : [OSAV- Bulletin Radar](#).

Aimeriez-vous être informé de la parution du Bulletin Radar ? Vous pouvez vous inscrire [ici](#) à la newsletter électronique « Animaux de rente » de l'OSAV.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question ou tout renseignement complémentaire : radar@blv.admin.ch.